



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 15 février 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Élection municipale partielle complémentaire pour la commune de St Front-La-Rivière**

Une élection municipale partielle complémentaire est organisée le dimanche 17 mars 2024 (1er tour) et le dimanche 24 mars 2024 (second tour si nécessaire) pour élire un nouveau conseiller municipal afin que le conseil municipal soit au complet.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin uninominal majoritaire.

Les candidats devront déposer leur candidature ainsi que les documents justifiant leur éligibilité à la :

Sous-préfecture de NONTRON - 208 Bld Gambetta – 24300 NONTRON

- du lundi 26 février 2024 au mercredi 28 février 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 29 février 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les modalités de dépôt des candidatures sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Télécharger l'arrêté : <https://www.dordogne.gouv.fr/contenu/telechargement/43665/346532/file/-24-2024-013-RAA%20normal%20n%C2%B0%201%20du%2001%20f%C3%A9vrier%202024.pdf>

Les candidats peuvent télécharger le formulaire et la documentation par le lien suivant : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab>

